

COMMUNE DE CORENC
Délibération n° 2026-44

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 24 Représentés : 3 Excusé : -	Le 23 septembre 2026 à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Maire. Date de la convocation : 16 septembre 2026
--	---

Présents : M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Mme Marie JOUVRAY, M. Lionel MOREAU, Mme Sandrine GILLI, M. Xavier CASACCI, Mme Lorenza PIANA, M. Eric LECOCQ, Mme Raphaële PATURLE, M. Frédéric STINZY, Mme Julie JALLON, Mme Martine JUCHAT, Mme Elodie COTTE, M. Bernard MORIN, Mme Stéphane VERNIERES, M. Benjamin HIERLE, Mme Françoise BARTHELEMY, M. Hervé RAMBAUD-RAFFINET, Mme Raphaëlle HERBINET, M. François ARRAMY, M. Cyril BOUCHAYER, M. Christophe BRUMELOT, Mme Camile MOREL, M. Jessy CLEDIERE, M. Jérôme FRANTIN.

Représenté : M. Marc MAYET (représenté par Mme Marie JOUVRAY), Mme Anna ASQUINI (représentée par Mme Lorenza PIANA), Mme Myriam CINTI (représentée par M. Jérôme FRANTIN).

Secrétaire de séance : Elodie COTTE.

Commission Vivre Ensemble

Réussite éducative : convention entre les communes de La Tronche et de Corenc pour la mise à disposition de la piscine pour l'école élémentaire André Moch Corenc Village (2026-2027)

Rapporteuse : Mme Elodie COTTE

Référente : Mme Stéphanie PETITJEAN

Mme Elodie COTTE, Conseillère Municipale déléguée aux Ecoles, rappelle au Conseil Municipal que la Commune de La Tronche met à disposition des élèves de l'école élémentaire André Moch Corenc Village de la Commune de Corenc l'équipement nautique et le personnel de la piscine municipale de La Tronche pour l'enseignement de la natation.

La mise à disposition de cet équipement (bassin et personnel), qui aura lieu les vendredis de 14h à 16h du 02/10/26 au 11/12/26 et les mardis de 14h à 15h45 du 16/03/27 au 25/05/27, est régie par une convention de mise à disposition.

Le tarif horaire pour cette mise à disposition (102 €) est défini par délibération municipale du 30 mai 2025 et prévoit la mise à disposition du bassin, d'un maitre-nageur-sauveteur en surveillance et d'un maître-nageur-sauveteur en animation.

Mme Elodie COTTE propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition de bassins nautiques et le personnel de la piscine municipale de La Tronche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention définissant les modalités de mise à disposition des bassins nautiques et du personnel de la piscine de La Tronche.

Elodie COTTE
Secrétaire de séance



Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Maire,
Conseiller métropolitain

